STAGE A L’ETRANGER

Tout étudiant inscrit à l'USTV peut effectuer une période d'études à l'étranger dans l'une des nos nombreuses universités partenaires. Cette mobilité fait partie intégrante de son cursus pour l'obtention de son diplôme.

Il reste inscrit à l'USTV, il est exonéré de frais d'inscription dans l'université d'accueil.

Un étudiant peut aussi réaliser un stage de durée variable dans une entreprise ou une université à l'étranger.

En partant pour une période d'études ou de stage à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange, vous pouvez bénéficier d'une ou plusieurs bourses en fonction de votre destination, de votre situation (boursier ou non) et du type d'accord.

### BOURSES PRAME

Elles sont octroyées par le Conseil Régional PACA :

**Bénéficiaires :** étudiants non boursiers du CROUS effectuant   
-   une période d'études (Erasmus- Hors-Erasmus- Crepuq) à l'étranger minimum 3 mois. Erasmus= 260 euros/mois Autres= 400 euros/mois   
-   une période de stage à l'étranger minimum 2 mois.

**Critères d'éligibilité :**   
-   Quotient Familial < 23000 euros (QF= Revenu Brut Global divisé par le nombre de parts fiscales)   
-   Etre âgé de - de 29 ans au 1er octobre   
-   Avoir validé au moins 1 année en Région PACA.   
-   Justifier de la mobilité (Contrat de mobilité ou convention de stage)

### AIDES A LA MOBILITE DU MINISTERE

Elles sont versées par le CROUS pour tous les étudiants boursiers du CROUS effectuant une mobilité à l'étranger en études ou en stages. Les étudiants sont financés 400 euros par mois 9 mois maximum dans tout leur cursus.

**Critère d'attribution :** avoir constitué un Dossier Social Etudiant au CROUS et présenter au SRI une notification d'attribution de bourse quel que soit l'échelon (0 à 6).

### BOURSES DEPARTEMENTALES

Elles sont octroyées par le Conseil Général.

**Bénéficiaires :** uniquement les étudiants varois en séjour d'études Erasmus.   
Un seul versement de 400 euros.

### ALLOCATIONS ERASMUS

Bénéficiaires : étudiants effectuant une mobilité en Europe en Erasmus (contrat Erasmus). Environ 150 euros par mois.

### REMARQUES

Pour les étudiants en mobilité Erasmus pour les études, 3 bourses peuvent se cumuler :   
-   allocations Erasmus   
-   bourse départementale   
-   bourse de mobilité versée soit par le Conseil Régional, soit par le CROUS selon si l'étudiant est boursier ou non.

Pour les autres (études hors-Erasmus ou stages) : seulement la bourse de mobilité (PRAME ou CROUS).

Tous les dossiers sont à retirer et à déposer au SRI bâtiment V' salle 027.

 "*Partir étudier à l'étranger*" "*Au Québec avec le programme CREPUQ*"  
Puis : Le site web du CREPUQ (<http://www.crepuq.qc.ca/>)  
Choisissez ensuite "*Programme d'échanges d'étudiants*"  
puis ds la colonne de gauche : "*Etudiants inscrits ds un établissement hors Québec*"  
"*Conditions particulières des établissements québécois*".  
  
Vous arrivez sur la liste des établissements membres de ce programme CREPUQ,  
les 4 premiers sont les + accessibles.  
Vous pouvez candidater dans plusieurs établissements.  
Pour CREPUQ, vous êtes bien sûr en échange, vous payez vos droits d'inscription à Toulon  
mais ce sont les universités québécoises qui sélectionnent les candidats. Vous devez posséder  
un excellent dossier universitaire.  
  
Vous devrez constituer un dossier de candidature CREPUQ, on vous délivrera un code  
d'accès, sur demande, à partir de début décembre.  
Le dossier complet devra être déposé en janvier au SRI.